



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

CAHIER DES CHARGES 2008-2009

***de la préparation au baccalauréat professionnel
en trois ans après la classe de troisième***

CAHIER DES CHARGES 2008-2009

de la préparation au baccalauréat professionnel en trois ans après la classe de troisième

L'académie de Versailles s'est engagée depuis 2002 dans la mise en œuvre du baccalauréat professionnel en trois ans. Ce dispositif a pour objet d'élever le niveau de qualification des jeunes de la voie professionnelle en permettant à un plus grand nombre d'accéder au niveau IV de formation. Il tend à affirmer l'égalité de la voie professionnelle par rapport à la voie générale et à la voie technologique et à répondre mieux aux besoins du monde économique.

Le présent document, destiné aux équipes pédagogiques et chefs d'établissement, a pour objet de définir le cadre et de fixer les éléments indispensables à la mise en place d'un baccalauréat professionnel en trois ans après la classe de troisième.

Principes

- Les objectifs visés sont ceux fixés par le référentiel de certification du diplôme concerné, auxquels il ne sera apporté aucune modification.
- L'organisation de la formation s'effectue sur 3 ans.
- Il faut donner pendant ce cursus, aux élèves qui le souhaitent, la possibilité de se présenter à un diplôme de niveau V, en qualité de candidat individuel.
- L'obtention du baccalauréat professionnel, permet aux élèves titulaires de la mention "bien" ou "très bien" de poursuivre, de droit, leur formation en section de techniciens supérieurs (STS).

Conditions de la création d'un baccalauréat professionnel en trois ans

- Ouverture des sections : elle s'effectue par transformation de spécialités de BEP existantes, tout en maintenant une offre de niveau V du champ professionnel dans le bassin de formation ; il convient de procéder préalablement à la consultation des autres partenaires et acteurs, notamment la région, et de recueillir l'avis du conseil d'administration, conformément à l'article 16-1 du décret n° 85-924 du 30 août 1985 (EPL).
- Parcours des élèves : tout élève doit pouvoir rejoindre, à tout moment, une formation de niveau V.

Les structures de l'établissement d'accueil ou celles présentes dans son environnement proche (bassin) doivent permettre aux élèves un retour dans un cursus classique (BEP 2 ans et baccalauréat professionnel en 2 ans), une réorientation dans une autre filière ou l'accès à la voie technologique.

- L'établissement d'accueil devra réaliser une campagne d'information auprès des élèves, des parents et des équipes d'enseignants des collèges du bassin auquel il appartient.

A – L'entrée en formation

Les conditions générales d'accès à la formation au baccalauréat professionnel en 3 ans résultent du décret n° 2004-659 du 30 juin 2004. Il s'agit prioritairement de jeunes issus de troisième.

Pourra être admis en formation pour préparer un baccalauréat professionnel en trois ans, tout élève :

- ayant terminé une classe de troisième de collège
- orienté vers la voie professionnelle par le conseil de classe de troisième
- volontaire pour suivre ce cursus
- dont la famille aura explicitement donné son accord

Affectation des élèves

L'affectation des élèves dans un cursus de préparation d'un baccalauréat professionnel en trois ans se déroulera dans le cadre de la procédure AFFELNET, coordonnée au niveau académique. Cette affectation est de la responsabilité de l'inspecteur d'académie

L'affectation en baccalauréat professionnel 3 ans fait suite à une décision d'orientation en voie professionnelle. La priorité sera donnée aux élèves issus de troisième.

- *Information des élèves* : préalablement aux procédures d'orientation, les élèves de troisième doivent bénéficier d'une information sur les conditions d'accès et l'organisation des cursus préparant au baccalauréat professionnel en trois ans.
- *Préparation de la décision d'orientation* : la décision d'orientation se fait dans le cadre de la réglementation existante, notamment l'article D. 331-36 du code de l'éducation. L'arrêté d'application du 17 janvier 1992 n'est pas modifié, la 1^{ère} année de baccalauréat professionnel en 3 ans est considérée comme une seconde professionnelle.
 - *Demande des familles* : avant le conseil de classe, sur la fiche de dialogue, il peut être demandé aux parents, s'agissant de la voie « seconde professionnelle », s'ils optent pour le baccalauréat professionnel en 3 ans ou le BEP en 2 ans ou les 2 et dans quel ordre.
 - *Décision d'orientation* : à l'issue du conseil de classe, le chef d'établissement prendra la décision d'orientation « seconde professionnelle » (qui correspond à la 1^{ère} année du BEP ou à la première année de baccalauréat professionnel en trois ans) et pourra, au titre d'avis, conseiller le cursus en 3 ans.

Rappel de la procédure

Les élèves candidats aux formations de la voie professionnelle peuvent formuler quatre vœux au maximum. Un vœu correspond à une spécialité préparée dans un établissement donné. L'ordre des vœux est important, il traduit la motivation de l'élève pour une spécialité.

Le classement des candidatures s'effectue en partie en fonction des notes (au nombre de 10) des candidats. Ces notes sont coefficientées : les coefficients établis par les inspecteurs - IA IPR et IEN – varient selon le type d'affectation envisagée. (La somme des notes varie donc selon le type de formation choisie).

Il est fortement recommandé aux élèves de panacher leurs vœux en :

- 1/ préparation au baccalauréat professionnel en 3 ans (pour un ou deux vœux) ;
- 2/ préparation au brevet d'enseignement professionnel en deux ans pour les autres vœux.

B - L'organisation de la formation

Organisation horaire

Le volume horaire global applicable en première année de baccalauréat professionnel en trois ans est celui de la grille de seconde professionnelle BEP, qui a été transformée. En effet, l'enseignement modulaire est prévu, pour cette classe, sur une durée hebdomadaire d'une heure et concerne les élèves pour lesquels une aide personnalisée s'avèrerait nécessaire. Cette heure n'est pas pré-affectée, son affectation appartient à l'équipe pédagogique. Une organisation horaire indicative des enseignements est présentée en annexe.

Organisation pédagogique de la formation

La formation est organisée sur trois années considérées comme un ensemble continu et homogène. Les objectifs visés sont ceux fixés par les référentiels de certification des diplômes de baccalauréat professionnel concernés, auxquels il n'est apporté aucune modification.

La programmation de la formation sur trois années implique la construction d'un projet pédagogique global, défini en termes d'objectifs opérationnels, de progression pédagogique pour chacun des champs disciplinaires constitutifs de la formation, de rythme des périodes en entreprise et d'évaluation.

Sous l'autorité des corps d'inspection, il conviendra de sélectionner dans les programmes des enseignements généraux du BEP et dans le référentiel de certification du domaine professionnel du BEP correspondant au baccalauréat professionnel en trois ans les pré-requis indispensables à la préparation de celui-ci.

En début de formation, l'équipe pédagogique effectuera une évaluation des élèves afin de construire un projet pédagogique adapté à leur profil. En ce qui concerne les périodes en entreprise, elle déterminera la périodicité la plus appropriée pour chaque année du cycle.

La relation avec l'entreprise doit être prévue dès la première année, sur une durée d'au moins trois semaines. Des visites, des séquences en entreprise peuvent être organisées au cours du premier trimestre de la formation afin de permettre aux élèves de découvrir le milieu professionnel, d'apprécier la réalité des activités et d'affirmer leur projet professionnel et personnel. Un stage en entreprise permettra de contribuer à l'acquisition de la professionnalité.

La durée des périodes de formation en milieu professionnel des deux dernières années de formation doit être équivalente à la durée requise pour la préparation au baccalauréat professionnel en deux années

1 - Organisation temporelle :

Il revient à chaque équipe d'établir le rythme le plus approprié aux jeunes en formation en fonction du diplôme

Les périodes de formation correspondent aux semaines de formation en milieu professionnel prévues au diplôme. Elles sont fixées au moment le plus adapté à l'évaluation des élèves.

Une augmentation trop sensible du volume de ces périodes ne peut être envisagée, au risque de priver les élèves d'un temps de formation en enseignement général, nécessaire pour l'obtention du diplôme et pour une poursuite d'études en BTS.

2 - Organisation des contenus de formation :

La répartition des contenus de formation sur trois années suppose de déterminer la progression pédagogique pour toutes les disciplines. Cette progression est établie de préférence par semestre. Elle intègre les acquis des référentiels du BEP identifiés comme indispensables à la construction des savoirs prévus en baccalauréat professionnel.

Des projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP) seront organisés en deuxième année et en troisième années de formation.

3 - Encadrement pédagogique

La mise en oeuvre de ce cursus de formation implique un travail d'équipe. La concertation des membres de l'équipe doit être organisée au sein de l'établissement. Le suivi des élèves doit être envisagé (tutorat, réunions régulières,...).

4 - Outils pédagogiques

L'accueil des élèves devra faire l'objet d'une réflexion au sein de l'établissement (constitution du groupe classe, regard des autres élèves, tutorat à construire, métiers à présenter).

Un tableau de bord des apprentissages devra être proposé aux corps d'inspection par les équipes (points à évaluer, objectifs de stage,... par période). La mise en oeuvre d'une transversalité des enseignements permettra de faciliter les apprentissages et de donner du sens à la formation dispensée.

Les stratégies pédagogiques développées devront privilégier une individualisation de la formation.

C - L'accès à la certification

Tout élève admis en formation de baccalauréat professionnel en 3 ans doit être informé de la possibilité qui lui est ouverte de se présenter à l'examen du BEP, ou, le cas échéant, du CAP, au cours de sa formation.

En conséquence, les élèves auront la possibilité, de préférence, en fin de 2^{ème} année, de se présenter au BEP (ou au CAP) correspondant au baccalauréat professionnel préparé, en candidat individuel, c'est-à-dire exclusivement par épreuves ponctuelles.

Les autorités académiques veilleront à anticiper le nombre de candidats ponctuels supplémentaires susceptibles de se présenter à l'examen.

Les élèves sont inscrits par l'établissement exclusivement à l'examen du baccalauréat professionnel qu'ils auront préparé.

Cas particuliers :

- En cas de difficultés en cours de 1^{ère} année ou de réorientation, l'établissement s'engage à proposer une solution en BEP dans l'établissement ou dans un lycée du bassin.
- En cours de formation, il sera possible aux élèves qui le souhaitent d'accéder à la voie technologique.

D – Poursuite d'études après le baccalauréat professionnel

Le décret n° 2005-1037 du 26 août 2005 prévoit que les bacheliers professionnels titulaires de la mention "bien" ou "très bien" sont admis de droit, l'année d'obtention de leur baccalauréat, en section de techniciens supérieurs (STS).

Cette admission est soumise à une exigence de cohérence entre le champ professionnel du baccalauréat obtenu et celui de la STS demandée.

E - Evaluation du dispositif

Une enquête académique annuelle permettra de faire un bilan du fonctionnement des sections de baccalauréat professionnel en trois ans.

L'établissement d'accueil devra mettre en place un dispositif d'évaluation de la formation, et assurer une mesure régulière d'un certain nombre d'indicateurs :

- Taux d'absentéisme
- Nombre d'abandons en cours de formation
- Résultats aux examens
- Taux de poursuite d'études

Annexes :

1. Textes réglementaires
2. Recommandations horaires
3. Orientations pour les enseignements disciplinaires.

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

BACCALAURÉAT

Dispositions spécifiques relatives à la préparation du baccalauréat professionnel

NOR : MENE0401329D

RLR : 543-1a

Décret n°2004-659 du 30-6-2004

JO DU 7-7-2004

MEN

DESCO A6

Vu code de l'éducation, not. art. L. 314-2 ; code du travail et not. livres Ier et IX ; D. n° 87-851 du 19-10-1987 mod. ; D. n° 87-852 du 19-10-1987 mod. ; D. n° 95-663 du 9-5-1995 mod., not. art. 7 et 19 ; D. n° 2002-463 du 4-4-2002 ; avis du comité interprof ; consultatif du 30-3-2004 ; avis du CSE du 17-5-2004

Article 1 - I - Par dérogation aux dispositions du deuxième et du troisième alinéa de l'article 7 du décret du 9 mai 1995 susvisé, des élèves qui ne sont pas titulaires des diplômes mentionnés à ces alinéas peuvent être admis, à titre expérimental, à préparer un baccalauréat professionnel en trois ans, soit par la voie scolaire, soit par la voie de l'apprentissage et se présenter à l'examen à l'issue de la formation.

Les spécialités de baccalauréat professionnel concernées par l'expérimentation, créées en application du premier alinéa de l'article 3 du décret du 9 mai 1995 susvisé, sont fixées par le ministre chargé de l'éducation

II - Les élèves mentionnés au I ne sont pas soumis, pour se présenter à l'examen du baccalauréat professionnel, à la condition de durée de la préparation mentionnée au 1° de l'article 19 du décret du 9 mai 1995 précité.

Article 2 - Par dérogation aux dispositions de l'article 5 du décret n° 87-851 du 19 octobre 1987 susvisé, les candidats, mineurs au 31 décembre de l'année civile de l'examen, admis dans une formation au baccalauréat professionnel, dans le cadre de l'article 1er du présent décret, peuvent se présenter à l'examen d'un brevet d'études professionnelles du même champ professionnel.

Article 3 - Par dérogation aux dispositions des articles 6 du décret n° 87-852 du 19 octobre 1987 susvisé et 7 du décret du 4 avril 2002 susvisé, les candidats, mineurs au 31 décembre de l'année civile de l'examen, admis dans une formation au baccalauréat professionnel, dans le cadre de l'article 1er du présent décret, peuvent se présenter à l'examen d'un certificat d'aptitude professionnelle du même champ professionnel.

Article 4 - Les modalités de mise en œuvre du présent décret et, notamment, les conditions dans lesquelles sont accordées les autorisations d'ouverture pour les sections de baccalauréat professionnel dans les lycées professionnels, sont fixées par le ministre chargé de l'éducation.

Article 5 - Un bilan de l'expérimentation aura lieu à l'issue de la session d'examen de 2005.

Article 6 - Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 30 juin 2004

Jean-Pierre RAFFARIN

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

François FILLON

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

D. n° 2005-1037 du 26-8-2005. JO du 27-8-2005

NOR : MENS0501824D

RLR : 544-4a

MEN - DES A8

Vu code de l'éducation ; code du travail, not. livres I et IX ; D. n° 95-665 du 9-5-1995 mod. ; avis du CSE du 7-7-2005 ; avis du CNESER du 18-7-2005

Article 1 - Il est **inséré** dans le décret du 9 mai 1995 susvisé un article 7 bis ainsi rédigé :

"Art. 7 bis - L'admission est de droit pour les élèves et les apprentis qui, ayant préalablement fait acte de candidature dans les formes et délais prévus par le recteur, obtiennent la même année une mention "très bien" ou "bien" au baccalauréat professionnel dont le champ professionnel correspond à celui de la section de technicien supérieur demandée.

Pour les élèves ou les apprentis qui obtiennent une mention "très bien" ou "bien" au baccalauréat professionnel et qui ont été préalablement inscrits en liste supplémentaire ou refusés dans la section de technicien supérieur demandée, le recteur prononce l'affectation, dans la section demandée ou dans une autre section du même champ professionnel."

Article 2 - Les dispositions du présent décret prennent effet à compter de la session du baccalauréat professionnel 2006.

Article 3 - Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 26 août 2005

Dominique de VILLEPIN

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Gilles de ROBIEN

Le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche

François GOULARD

ORGANISATION HORAIRE
**(Documents de référence
pour la préparation de la rentrée scolaire 2008)**

Document de référence pour la préparation de la rentrée scolaire 2008
GRILLES HORAIRES DE BEP TRANSFORMEES, APPLICABLES EN 1^e ANNEE DE BACCALAUREAT PROFESSIONNEL EN TROIS ANS

Enseignements obligatoires Seconde professionnelle	Horaire hebdomadaire indicatif					
	<i>BEP du secteur de la production Grille n° 1</i>	<i>BEP du secteur de la production Grille n° 2</i>	<i>BEP du secteur de la production Grille n° 3</i>	<i>BEP du secteur des services (Métiers de la Comptabilité) Grille n° 4</i>	<i>BEP du secteur des services Grille n° 5</i>	<i>BEP du secteur des services (Métiers du secrétariat) Grille n° 6</i>
Français, histoire - géographie	4 (2,5+1,5) (b)	4 (2,5+1,5)(b)	4 (2+2)(b)	4 (3+1) (b)	4 (3+1) (b)	4,5 (2,5+2) (b)
Langue vivante	2 (1+1)	2 (1+1)	2 (1+1)	2 (1+1)	2 (1+1)	2 (1+1)
Mathématiques – sciences physiques (grilles 1, 2, 3) ou mathématiques appliquées (grilles 4, 5, 6)	4 (2+2)	4 (2+2)	4 (2+2)	3 (2+1)	3 (2+1)	2
Vie sociale et professionnelle	1 (0+1)	1 (0+1)	1 (0+1)	1 (0+1)	1 (0+1)	1 (0+1)
Education esthétique	1	1	1	1	1	1
Education physique et sportive	2	2	2	2	2	2
Enseignement technologique et professionnel	16,5 (4+12,5)	17,5 (5+12,5)	18 (4,5+13,5)	16 (11+5)	15 (10+5)	16 (11+5)
Education civique, juridique et sociale	0,5 (0+0,5) (d)	0,5 (0+0,5) (d)	0,5 (0+0,5) (d)	0,5 (0+0,5) (d)	0,5 (0+0,5) (d)	0,5 (0+0,5) (d)
TOTAL	31	32	32,5	29,5	28,5	29
dont - Modules (pour les élèves qui ont besoin d'un soutien individualisé)	1	1	1	1	1	1
Aide individualisée (c)	1	1	1	1	1	1
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS						
Langue vivante				2 (1+1)	2 (1+1)	2 (1+1)
Atelier d'expression artistique	2	2	2	2	2	2
Atelier d'éducation physique et sportive	2	2	2	2	2	2
Période en entreprise	3 semaines	2 semaines	2 semaines	3 semaines	2 semaines	3 semaines

- a) Le 1^{er} nombre entre parenthèses correspond à l'horaire en classe entière, le 2nd à l'horaire en groupe à effectif réduit lorsque le seuil d'effectif est atteint.
- b) Horaire réservé à certains élèves de la division, en français et/ou en mathématiques.
- c) Cet horaire est destiné à faciliter le calcul de la dotation horaire globale. Il ne s'agit nullement de le traduire en une organisation hebdomadaire.

Document de référence pour la préparation de la rentrée scolaire 2008
GRILLES HORAIRES DE BEP TRANSFORMEES, APPLICABLES EN 1^e ANNEE DE BACCALAUREAT
PROFESSIONNEL EN TROIS ANS

Enseignements obligatoires Seconde professionnelle	Horaire hebdomadaire indicatif	
	<i>BEP Hôtellerie Restauration Grille n° 8</i>	<i>BEP Alimentation Grille n° 9</i>
Français, histoire – géographie	4,5 (3+1,5) (b)	Français, histoire – géographie 4,5 (3 +1,5) (b)
Langue vivante	3 (2+1)	Langue vivante 2,5 (1+1,5)
Mathématiques	1	Mathématiques 1
Education esthétique	1	Education esthétique 1
Education physique et sportive	2	Education physique et sportive 2
Enseignement technologique et professionnel		Enseignement technologique et professionnel
- Techniques de cuisine et techniques de restaurant	11 (0,5+10,5) (b)	- Pratique professionnelle 11,5 (0,5+11) (b)
- Technologie professionnelle	3	- Technologie professionnelle 3
- Sciences appliquées à l'hygiène et à l'environnement	2	- Sciences appliquées à l'alimentation à l'hygiène et à l'environnement 3
- Connaissance de l'entreprise – initiation à la pratique informatique	3 (2,5+0,5)	- Vie économique et juridique de l'entreprise - Commercialisation 2,5 (2+0,5)
Education civique, juridique et sociale	0,5 (0+0,5) (d)	Education civique, juridique et sociale 0,5 (0+0,5) (d)
TOTAL	31	TOTAL 31,5
dont		dont
- Modules (pour les élèves qui ont besoin d'un soutien individualisé)	1	- Modules (pour les élèves qui ont besoin d'un soutien individualisé) 1
Aide individualisée (c)	1	Aide individualisée (c) 1
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS		ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS
Langue vivante	2	Langue vivante 2
Activités professionnelles dirigées	1	
Atelier d'expression artistique	2	Atelier d'expression artistique 2
Atelier d'éducation physique et sportive	2	Atelier d'éducation physique et sportive 2
Période en entreprise	2 à 4 semaines	2 à 4 semaines en fin de seconde

- a) Le 1^{er} nombre entre parenthèses correspond à l'horaire en classe entière, le 2nd à l'horaire en groupe à effectif réduit lorsque le seuil d'effectif est atteint.
- b) Horaire réservé à certains élèves de la division, en français et/ou en mathématiques.
- c) Cet horaire est destiné à faciliter le calcul de la dotation horaire globale. Il ne s'agit nullement de le traduire en une organisation hebdomadaire.

ORIENTATIONS POUR LES ENSEIGNEMENTS DISCIPLINAIRES

(rédigées par les corps d'inspection disciplinaires)

ORIENTATIONS POUR LES ENSEIGNEMENTS DISCIPLINAIRES

FRANÇAIS, HISTOIRE ET GEOGRAPHIE, EDUCATION CIVIQUE, JURIDIQUE ET SOCIALE

Comme pour les autres sections d'enseignement professionnel, les enseignements du français, de l'histoire et de la géographie sont assurés, dans les classes préparant au baccalauréat professionnel en trois ans, par **le même enseignant** (à une exception près : quand le français est enseigné par un professeur de langue vivante-lettres).

Les élèves des classes préparant au baccalauréat professionnel en trois ans passeront **les mêmes épreuves d'examen** que ceux ayant suivi une formation en deux ans. Elles sont définies dans le BO n°34 du 22.10.1997.

Les programmes de référence de ces classes sont ceux du **baccalauréat professionnel**. Ils sont publiés au B.O. spécial n°11 du 15.06.1995 et explicités dans les documents d'accompagnement du CNDP-MEN/DLC "Savoir lire" de 1997.

Comme pour les autres sections d'enseignement professionnel, le professeur de Lettres-histoire articule l'enseignement du français à celui de l'histoire et de la géographie en ce qui concerne les compétences et les méthodes de travail mais aussi les thèmes d'étude. Il participe par ailleurs à l'enseignement de **l'éducation civique, juridique et sociale** (ECJS), en concertation avec les autres enseignants concernés (VSP, Economie et gestion tout particulièrement).

Comme pour les autres classes concernées, le français s'intègre au **projet pluridisciplinaire à caractère professionnel** (PPCP). Quand les thèmes ou les objectifs s'y prêtent, on y associe l'enseignement de l'histoire et de la géographie.

Enseignement du français

Les contenus d'enseignement et les situations d'apprentissage à proposer aux élèves sont ceux présentés dans le programme pré-cité.

L'enseignement, organisé en séquences globalisées d'apprentissage, conformément aux textes officiels, permet au futur bachelier :

- de consolider les compétences développées au collège,
- de maîtriser des compétences directement opérationnelles dans la vie professionnelle ou sociale,
- de mettre en œuvre des compétences nouvelles ou réactualisées dans le domaine de la culture générale.

On évite donc de transformer la première année de formation en une "remise à niveau" décontextualisée du programme de baccalauréat professionnel.

Enseignement de l'histoire et de la géographie

Dans l'attente des nouveaux programmes d'histoire-géographie et d'éducation à la citoyenneté mis en œuvre à la rentrée scolaire 2009, le professeur de lettres-histoire pourra en seconde professionnelle, en fonction des besoins de ses élèves et des pré-requis nécessaires au traitement du programme, aborder des contenus d'autres classes ou d'autres cycles (seconde générale, cycles préparant au CAP, au BEP) qui faciliteront l'enseignement du programme de baccalauréat.

Cette seconde professionnelle n'a pas pour but :

- de préparer au BEP en un an,
- de planifier ("d'allonger") sur trois ans un programme conçu pour deux années,
- de "remettre à niveau" les élèves en leur proposant des activités méthodologiques sans lien avec les contenus du programme.

Si, dans l'optique de l'examen, on réserve la troisième année au programme de la classe terminale préparant au baccalauréat (deux ans), les deux premières années mêlent questions de la classe de première professionnelle et questions de la classe de seconde générale, du cycle préparant au CAP ou au BEP.

C'est la cohérence des contenus et celle des pré-requis qui déterminent le choix des questions et l'organisation de la progression.

Education civique, juridique et sociale

C'est le BO Hors série, n°2 du 30/08/2001 (classes de baccalauréat professionnel) qui définit le programme d'ECJS pour les classes préparant au baccalauréat professionnel en trois ans.

Dans l'attente des nouveaux programmes d'histoire-géographie et d'éducation à la citoyenneté mis en œuvre à la rentrée scolaire 2009, le professeur traitera des thèmes des programmes de CAP ou de BEP actuellement en vigueur.

Le fait que l'ECJS ne soit pas un enseignement évalué à l'examen final autorise une plus grande souplesse dans les programmations. D'ailleurs, les documents d'accompagnement ont toujours clairement indiqué qu'il s'agissait, non pas de traiter tous les thèmes dans l'ordre présenté mais de faire un choix raisonné de un ou plusieurs thèmes pour éclairer le sens que prend la citoyenneté à travers la vie sociale.

L'horaire conseillé sera le même que celui pratiqué dans les classes préparant au BEP et au baccalauréat professionnel en deux ans, c'est-à-dire 0,5 h/semaine : de façon plus réaliste 1 h/quinzaine ou 2 h mensuelles.

Il faut également souligner que l'installation d'équipes enseignantes volontaires doit favoriser, ce qui est l'essence même de l'ECJS, le travail en équipes pluridisciplinaires. L'enseignement de l'ECJS appartient, au sein de l'établissement, à tous les enseignants et à tous les éducateurs.

ENSEIGNER LE FRANÇAIS, L'HISTOIRE ET LA GEOGRAPHIE EN CLASSE DE BACCALAUREAT PROFESSIONNEL 3 ANS

Preliminaires

Les préconisations sur les démarches pédagogiques ainsi que le tableau synoptique sur les contenus disciplinaires proposé en annexes ne représentent pas des instructions officielles d'enseignement. Il est conseillé de les mettre en œuvre uniquement durant l'année scolaire 2008-2009 dans l'attente des nouveaux programmes nationaux en français, en histoire-géographie, en éducation à la citoyenneté qui devront être appliqués dès la rentrée 2009.

Ces documents sont le résultat d'une réflexion menée par un groupe de travail académique composé de professeurs, de formatrices et d'inspectrices.

- Ils ont pris en compte :
 - l'origine scolaire des élèves : surtout 3^{ème} générale,
 - les programmes officiels et documents d'accompagnement des CAP, BEP, Seconde générale et technologique, Baccalauréat professionnel en deux ans,
 - les modalités et exigences des épreuves de Lettres et d'Histoire/Géographie du Baccalauréat Professionnel.

- Ils proposent :
 - en Histoire-Géographie : des objets d'études de Seconde LGT et de Baccalauréat Professionnel en soulignant les liens avec les programmes d'enseignement des CAP et BEP pour les élèves qui souhaiteraient passer ces examens en seconde Bac Pro 3ans ou Première Bac Pro 3 ans.
 - en Lettres : des axes d'études, des suggestions de textes et d'œuvres mais qu'il ne faut en aucun cas prétendre traiter dans leur ensemble.

- Ils visent à :
 - enrichir les référents littéraires et culturels des élèves,
 - encourager les liens entre les disciplines : le français, l'histoire, la géographie, les arts appliqués, les langues...,
 - favoriser l'analyse et la réflexion critique des élèves,
 - améliorer leurs compétences en lecture, en expression orale et écrite.
 - répondre à une demande éventuelle de poursuite d'études en classe de BTS ou à l'université.

Démarches didactiques et pédagogiques

• En histoire et géographie

- Comme dans les autres cycles, l'enseignement de l'histoire/géographie s'organise en séquences.
- Chaque question du programme, tant en histoire qu'en géographie, ne doit pas être conçue comme une accumulation d'informations et de faits. Ceux-ci, présentés en nombre limité, sont néanmoins indispensables. Cependant il importe de leur donner du sens en orientant leur étude en fonction de problématiques explicitement posées et accessibles aux élèves.
- La problématique retenue guide le choix des documents et leur exploitation.
- L'exploitation des documents (qui ne doivent pas être trop nombreux) doit aboutir à une synthèse qui est une réponse claire et complète à la problématique posée.
- Pour l'examen, on entraînera méthodiquement les élèves à la rédaction de la synthèse : production écrite qui demande conjointement la mobilisation de connaissances historiques ou géographiques mais aussi la maîtrise de compétences d'écriture spécifiques : la « condensation » de l'information, la reformulation, l'insertion de citations, d'explications et de commentaires, la mise en paragraphes, l'utilisation de connecteurs, etc.
- Il est possible également, pour développer l'autonomie des élèves et leurs compétences en recherches documentaires avec les TIC, de proposer la réalisation d'exposés, de dossiers, de panneaux muraux, etc.

• En Lettres.

- Comme au collège et au lycée, la progression annuelle s'organise en séquences globalisées fédérant, autour d'une problématique littéraire et/ou culturelle, des séances de lecture, d'étude de la langue, d'expression écrite et orale.
- La durée moyenne d'une séquence n'excède pas une dizaine d'heures.
- En l'absence d'Instructions Officielles, ne sont pas proposés, à la différence des programmes de Lettres en LGT, des courants, des genres et des registres à étudier spécifiquement chaque année. C'est au professeur de choisir sachant qu'à la fin de la formation en Baccalauréat professionnel, les élèves auront étudié :
 - ♦ des oeuvres romanesque(s), théâtrale(s), poétique(s) et cinématographique(s) de différentes époques, de différents registres et courants littéraires,
 - ♦ des écrits biographiques et des correspondances,
 - ♦ des articles de presse et des textes explicitement ou implicitement argumentatifs,
 - ♦ des images de natures, de visées et de courants esthétiques variés.
- En outre, il convient de diversifier les pratiques de lecture (cursive, analytique et référentielle). Pour réaliser cet objectif, il serait souhaitable que les élèves aient lu chaque année, en lecture cursive, une ou deux œuvres intégrales et analysé plusieurs groupements de textes (et d'images) ainsi qu'une œuvre intégrale.
- Conformément à la définition de l'épreuve du Baccalauréat Professionnel en Français (toujours d'actualité!), on privilégiera la production de textes explicitement argumentatifs ou à visée argumentative : écrits d'imitation, de transposition ou de création (éditoriaux, critiques ou interviews, apologues, lettres ouvertes, discours, controverses romanesques ou théâtrales, éloges, blâmes...).

• Autres dispositifs

- Comme dans les Secondes de LGT, les élèves de Seconde professionnelle les plus en difficultés bénéficient de la demi-heure hebdomadaire ou de l'heure/quinzaine consacrée à l'aide individualisée en français.
- Comme dans les classes de baccalauréat professionnel deux ans, les élèves participent à la réalisation de PPCP et bénéficient d'un enseignement en ECJS (textes de référence : Bac Pro deux ans).

ÉLÉMENTS DE PROGRESSION
Français, histoire/géographie
Classe de seconde préparatoire à un baccalauréat professionnel en 3 ans
(1^{ère} année)

Histoire Thèmes d'études	Lien BEP	Lien CAP	Géographie Thèmes d'études	Lien BEP	Lien CAP	Lettres Axes d'études et suggestions d'œuvres
<p>●Citoyenneté et démocratie : origines et construction <i>Cf. Seconde LGT</i> -De la Révolution à nos jours -Les aléas de la République en France</p> <p>●Héritages et évolutions culturels : continuités, ruptures et reprises <i>Idem</i> -L'Humanisme -L'esprit des Lumières -Le fait religieux et la laïcité</p>	Institutions : IV ^{ème} et V ^{ème} Républiques	Démocraties contemporaines en France et en Europe	<p>●Les hommes occupent la planète <i>Cf. Seconde LGT</i> - Une terre est inégalement peuplée - Un développement inégal, des richesses mal partagées</p>	Idem		<p>●Défendre les libertés</p> <p style="text-align: center;">Discours oratoires De la Révolution française à nos jours.</p> <p style="text-align: center;">Images Publicités à but humanitaire Caricatures et dessins humoristiques</p> <p>Courant littéraire et philosophique : Les Lumières</p> <p>●Donner à voir et à lire la planète</p> <p style="text-align: center;">Récits - Récits authentiques de grands voyageurs - Récits de science-fiction (dangers de la technologie, contre-utopie)</p> <p>Images et textes -Peintres et poètes orientalistes</p>

<p>• La première révolution industrielle : fondements et bouleversements socio-économiques Idem - Les 4 éléments moteurs - L'évolution de la société</p>	<p>Les progrès contemporains des sciences et des techniques</p>		<p>• Les sociétés face aux risques Idem - Les zones de risques naturels majeurs - Implantation humaines, activités et risques - L'inégale réponse des sociétés aux risques et aux catastrophes • Des ressources dans le système monde Idem. - L'eau, entre abondance et pauvreté - La gestion des ressources : l'exemple du pétrole</p>	<p>L'environnement planétaire</p> <p>Idem</p>	<p>- Dessinateurs de presse et journalistes - Photographes Courant littéraire et esthétique : l'orientalisme</p> <p>• Réagir aux bouleversements en France et en Europe Écrits autobiographiques - Journaux intimes - Récits rétrospectifs - Auto fictions Correspondances d'écrivains Théâtre - Comédies du XVIIIème siècle - Drame romantiques Poésie lyrique à forme fixe Courant littéraire et esthétique : le romantisme</p>
---	---	--	---	---	--

ÉLÉMENTS DE PROGRESSION
Français, histoire/géographie
Classe de première préparatoire à un baccalauréat professionnel en 3 ans
(2^{ème} année)

Histoire Thèmes d'études	Lien BEP	Lien CAP	Géographie Thèmes d'études	Lien BEP	Lien CAP	Lettres Axes d'études et suggestions d'œuvres
<p>• Construire la notion de territoire et de nation <i>Hors programme Bac Pro</i> → préalable à des notions difficiles mais nécessaires pour la suite du programme. À partir de l'exemple de la France, on montrera comment l'action centralisatrice et unificatrice du pouvoir (royal ou non) a contribué à l'émergence de l'appartenance à une Nation</p> <p>• Les transformations du travail en Europe <i>Cf. Première année Bac Pro</i> Fait suite au thème abordé en 1^{ère} année Bac Pro 3 ans - L'évolution de l'organisation du travail - L'évolution du monde ouvrier</p> <p>• L'évolution des moyens de transport <i>Idem</i> -Les réseaux de transport : ouverture au monde et réduction des distances -Conséquences sociologiques et</p>	<p>Les 30 Glorieuses Les femmes au travail</p>	<p>Histoire des techniques</p>				<p>• <u>Montrer ou dénoncer l'univers industriel</u> Romans et nouvelles réalistes Les romanciers du XIX^{ème} et/ou des auteurs contemporains Regards de poètes et de peintres sur le monde industriel - Les poètes de la modernité - Peintres impressionnistes et/ou réalistes-socialistes... Regards de cinéastes De Chaplin aux frères Dardenne Deux courants littéraire et esthétique : le réalisme et l'impressionnisme</p>

<p>économiques (exode rural et mondialisation)</p> <p>• Les évolutions sociales et culturelles en France depuis 1850 <i>Idem</i></p> <p>-Modifications des catégories socioprofessionnelles -Mutations dans les pratiques socioculturelles et les mentalités : société de consommation, crise</p>			<p>• Le territoire français <i>Cf. Première Bac pro</i> Situer le territoire français dans l'espace européen et dans l'espace mondial</p> <p>• La population et la société <i>Idem</i></p> <p>- La population sur le territoire français - Les dynamiques de la population. - Le portrait social de la France</p> <p>• L'organisation du territoire <i>Idem</i></p> <p>- Un territoire organisé et aménagé - Les espaces en mutations</p> <p>• Les grands ensembles de l'espace français <i>Idem</i></p> <p>- le découpage régional de la France. - La région où est situé l'établissement et sa place par rapport aux ensembles supra nationaux (ex : l'Europe)</p>	<p>Les espaces</p>	<p>Du local au mondial</p>	<p>• <u>Afficher le commerce et la littérature</u> L'art de l'affiche publicitaire De la réclame à la pub La poésie et la publicité Slogans et jeux poétiques Pastiche et parodies Un courant littéraire et esthétique : le surréalisme</p> <p>• <u>Mettre en scène le quotidien</u> Saynètes satiriques Des registres dramatiques : de la satire au comique de l'absurde</p> <p>• <u>Vagabonder en régions métropolitaines et d'outre-mer</u> Contes et légendes Anthologies de contes et légendes régionales Langues et cultures régionales (corse, basque, occitane, alsacienne, bretonne...) Langues et littératures d'outre-mer Récits, poèmes... (Tahiti, Guyane...)</p>
--	--	--	--	--------------------	----------------------------	---

<p>● De la presse populaire à l'information mondialisée <i>Idem</i> - Évolution des moyens d'information - Enjeux économique et politique des réseaux d'information</p> <p>● Les défis de l'école : hier et aujourd'hui <i>Idem</i> -Le développement de l'école de la République de 1850 à 1940 - Depuis 1960, les nouveaux enjeux</p>			<p>● Les citoyens et leur territoire <i>Idem</i> Il s'agit d'étudier des situations concrètes et de montrer le rôle des différents acteurs et les circuits de décisions</p>			<p>● <u>Naviguer... De la presse écrite à l'Internet</u> Les feuilletons de la presse du XIXème aux séries télévisés Des reportages d'hier et d'aujourd'hui Des journaux intimes aux blogs <i>Un courant romanesque : les romans « historiques »</i></p> <p>● <u>Instruire ? Éduquer ? Comment ?</u> Discours oratoires Des philosophes des Lumières à des orateurs d'aujourd'hui. Extraits d'essais sur l'éducation De Fénelon aux théoriciens de l'école ouverte...</p>
---	--	--	--	--	--	---

ÉLÉMENTS DE PROGRESSION
Français et histoire/géographie
Classe terminale préparatoire à un baccalauréat professionnel en 3 ans
(3^{ème} année)

Histoire Thèmes d'études	Géographie Thèmes d'études	Lettres Axes d'études et suggestions d'œuvres
<p>• L'évolution des rapports de puissance dans le monde depuis le milieu du XIX^{ème} siècle <i>Cf. Terminale Bac Pro</i> - L'hégémonie de l'Europe (1850-1914) - L'Europe déstabilisée (1918-1939) - Un monde bipolaire (1945-1989) - La situation après 1989</p> <p>• Territoires et nations en Europe depuis le milieu du XIX^{ème} siècle <i>Idem</i> - La construction d'une Europe des Nations (1850-1945) - Territoires et nations depuis 1945 : remodelage et construction européenne</p> <p>• Démocratie et dictatures <i>Idem</i> - Les régimes autoritaires en Europe au XIX^{ème} siècle - Les régimes totalitaires en Europe au XX^{ème} siècle - L'évolution des démocraties libérales</p>	<p>• Les grands ensembles du monde</p>	<p>• « Démontez » des modes d'expression de l'époque coloniale La presse au service de la propagande coloniale Affiches et écrits journalistiques Campagnes publicitaires et propagande Affiches en série Un courant esthétique : L'évolution picturale des affiches publicitaires</p> <p>• Lutter et dénoncer les horreurs du fascisme et du nazisme Poètes et peintres résistants La diversité des formes de la poésie contemporaine (des poèmes à formes fixes aux poèmes en prose) La peinture figurative et abstraite La littérature des camps Témoignages, journaux intimes, récits rétrospectifs Le théâtre « engagé » Explicitement ou implicitement Détournements de mythes antiques Un retour aux sources : les mythes antiques et leurs détournements</p> <p>• Exprimer ses désarrois et ses désillusions après 45 Journaux intimes Correspondances d'écrivains Romanciers et philosophes de l'absurde Un courant littéraire et philosophique : l'absurde</p>

VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE (VSP)

Rappel des finalités de la VSP *

L'enseignement de la V.S.P par l'acquisition de connaissances, de méthodes, de savoir-faire et de savoir-être contribue à améliorer la qualité de vie. Il développe des capacités permettant de mieux s'adapter au milieu professionnel lors des périodes en entreprises et dans la vie active. Il permet d'appréhender la diversité et les interactions des situations rencontrées dans l'environnement social et professionnel.

Cet enseignement participe au développement de l'esprit critique. Il aide l'individu à effectuer des choix, à organiser et gérer sa vie en toute autonomie.

Préconisation :

● secteur tertiaire

- seconde (0+1)
- première (0+1)
- terminale : pas d'enseignement

Pour chaque spécialité, l'importance de chaque domaine sera adaptée en fonction du champ professionnel et du public concerné.

● secteur industriel

- seconde (0+1)
- première enseignement d'hygiène prévention secourisme
- terminale : enseignement d'hygiène prévention secourisme

Afin de ne pas surcharger les horaires d'enseignement des élèves, l'enseignement de la V.S.P ne sera assuré qu'en seconde ; il serait souhaitable que l'enseignement d'hygiène prévention secourisme soit obligatoire, même si l'épreuve est facultative (évaluation en C.C.F).

* D'après le document d'accompagnement des programmes de vie sociale et professionnelle.

EDUCATION ARTISTIQUE - ARTS APPLIQUES

Les élèves des classes préparant au baccalauréat professionnel en trois ans passeront **les mêmes épreuves de Contrôle en Cours de Formation** que ceux ayant suivi une formation en deux ans. Elles sont définies dans le BO hors série du 13 décembre 1990 et s'intègrent à la progression déclinée dans le référentiel de l'Education artistique paru au BO n° 9 de 1987.

Préconisation

Les CCF seront répartis comme suit :

- ❑ 1^{ère} année de formation : 1^{ère} situation d'évaluation coef 1
 - ❑ 2^{ème} année de formation : 2^{ème} situation d'évaluation coef 2
 - ❑ 3^{ème} année de formation : 3^{ème} situation d'évaluation coef 2
- La note définitive sur 20 coef 1

Les horaires doivent répondre aux besoins du référentiel, **un horaire hebdomadaire de 2 heures par niveau est donc à préconiser.**

Comme pour les autres classes concernées l'Education artistique - arts appliqués peut s'intégrer au **projet pluridisciplinaire à caractère professionnel (PPCP)** en classe de première et terminale. **Les projets d'ordre artistique et culturel** sont à encourager dans le cadre d'un travail interdisciplinaire.

Enseignement de l'Education artistique et arts appliqués :

Rappel des objectifs :

- ❑ développer la créativité
- ❑ sensibiliser au fait artistique, à ses manifestations, à ses implications dans l'élaboration du cadre de vie
- ❑ préparer à une participation active, éclairée et exigeante à la vie culturelle de la cité

Il convient d'atteindre ces objectifs à travers les trois axes suivant :

- ❑ l'investigation du visible (observer et traduire plastiquement les données du réel)
- ❑ expression plastique et arts appliqués (imaginer des solutions à des problèmes d'art appliqué)
- ❑ connaissance des arts :
 - appréhension de l'environnement artistique (s'informer sur la production artistique et son implication dans l'élaboration du cadre de vie)
 - appréhension de la dimension esthétique de l'environnement professionnel (situer un support de communication, un cadre de vie dans l'environnement artistique et culturel et évaluer sa qualité esthétique)

Il s'agit dès la première année de formation de croiser ces objectifs à travers l'étude de productions relevant du domaine des arts appliqués et ce sans effectuer un apprentissage laborieux des techniques d'expression plastique.

Les supports d'étude portent prioritairement sur les arts appliqués :

- ❑ Design d'espace et d'environnement
- ❑ Design de produit (textiles, vêtements, accessoires, mobiliers...)
- ❑ Design de communication

Méthodologie :

Cet enseignement met en interaction observation et analyse, recherche et concrétisation d'idées. Il induit donc une méthodologie en quatre phases (cf référentiel CAP « arts appliqués et cultures artistiques »)

Exploration

Expérimentation

Réalisation

Verbalisation, échange et analyse critique

MATHEMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES

- Stratégie et modalités ;
- Extraits du document d'accompagnement pour une classe de baccalauréat professionnel en trois ans ;
- Progressions en mathématiques et sciences physiques
- Traitement d'un module de mathématiques : statistiques

INTRODUCTION

Le principal objet est d'établir une stratégie et des modalités permettant de traiter le programme de mathématiques dans les sections tertiaires de mathématiques et sciences physiques dans les sections industrielles.

Les objectifs visés sont ceux fixés par les référentiels de certification des diplômes concernés.

Pour optimiser l'utilisation du temps d'enseignement il faut établir une progression caractérisée par une double cohérence :

- cohérence **intrinsèque** à la discipline, les concepts mathématiques et scientifiques construits à partir de supports concrets et des expériences doivent s'emboîter et donc respecter la chronologie des apprentissages ;
- cohérence **extrinsèque**, mais transdisciplinaire, les enseignements scientifiques devant en particulier s'articuler avec le domaine professionnel.

PRECONISATION

A) Aspect intrinsèque:

Il faut concevoir le programme de baccalauréat professionnel sur les trois années de formation. Les progressions *intègrent cependant les points du programme de niveau V (BEP) identifiés comme indispensables* pour préparer le baccalauréat.

Concernant la logique des deux disciplines on pourrait s'orienter vers l'élaboration de modules.

Exemples :

- Créer un module "fonctions numériques" constitué d'un socle sur les fonctions numériques de base, complété par la dérivation, puis l'étude des fonctions logarithmes et exponentielles.
- Dans la même logique, en tertiaire, on peut associer dans un même module les statistiques à une variable, puis à deux variables.

B) Aspect extrinsèque:

Il est recommandé de poser un regard réciproque sur les programmes de mathématiques et de sciences physiques et le référentiel professionnel. Cette analyse croisée devrait induire une progression où les modules scientifiques servent avant d'être conceptualisés, à expliciter les phénomènes technologiques, le domaine professionnel venant alors donner du sens.

Elle doit aussi permettre une partition plus efficace des contenus à enseigner par le professeur maths sciences et celui du domaine technique.

La progression conjointe imbriquant les enseignements scientifiques et professionnels passe par un temps d'analyse et de réflexion en commun entre le PLP professionnel et le PLP math-sciences, puis par un cheminement rapproché.

ASPECT PEDAGOGIQUE

Mathématiques :

D'autre part, il faudrait aussi réfléchir à une rationalisation pédagogique de l'enseignement des mathématiques. En effet, certaines parties du programme peuvent être traitées de façon transversale, dans tous les autres champs en tant que de besoin. C'est le cas du calcul numérique, voire du calcul algébrique, qui ont un sens que s'ils sont finalisés. Evitant ainsi de débiter la formation par des révisions fastidieuses chaque partie est abordée en tant qu'outil. Exemple : on ne traite pas la racine carrée d'un nombre positif comme concept mais comme outil pour résoudre, dans un triangle quelconque le calcul des côtés inconnus par la propriété des relations métriques.

De même, en tertiaire, l'ajustement affine pour une série chronologique, permet d'illustrer la signification des propriétés d'une fonction affine ; cela évite aussi la reprise systématique des mêmes notions déjà étudiées en collège ; il importe donc de prendre connaissance des programmes de troisième de collège afin de proposer des savoirs nouveaux aux élèves afin de les motiver dans leur cycle de formation.

Il faut s'efforcer de rentabiliser la période de formation en milieu professionnel, plus particulièrement sur les deux dernières années d'un point de vue des contenus, en vue de mettre en œuvre une partie du programme, un module de mathématiques ou de sciences physiques lors de la période de formation en milieu professionnel.

Par exemple, pour les baccalauréats professionnels MSMA et PSPA, il est très envisageable de faire traiter le module statistiques et probabilités en entreprise. Cette modalité serait même pertinente, donnant du sens aux notions de statistiques (écart type) utiles pour contrôler le bon réglage des machines de production, et la détection des pannes.

Sciences physiques :

L'expérimentation est au centre de la démarche pédagogique. Les travaux pratiques doivent être mis en œuvre dès la première année. La formation méthodologique de base (FMB) permet de mettre en œuvre ces activités expérimentales ; elle permet de dégager des méthodes utiles aux unités spécifiques qui caractérisent le baccalauréat professionnel considéré.

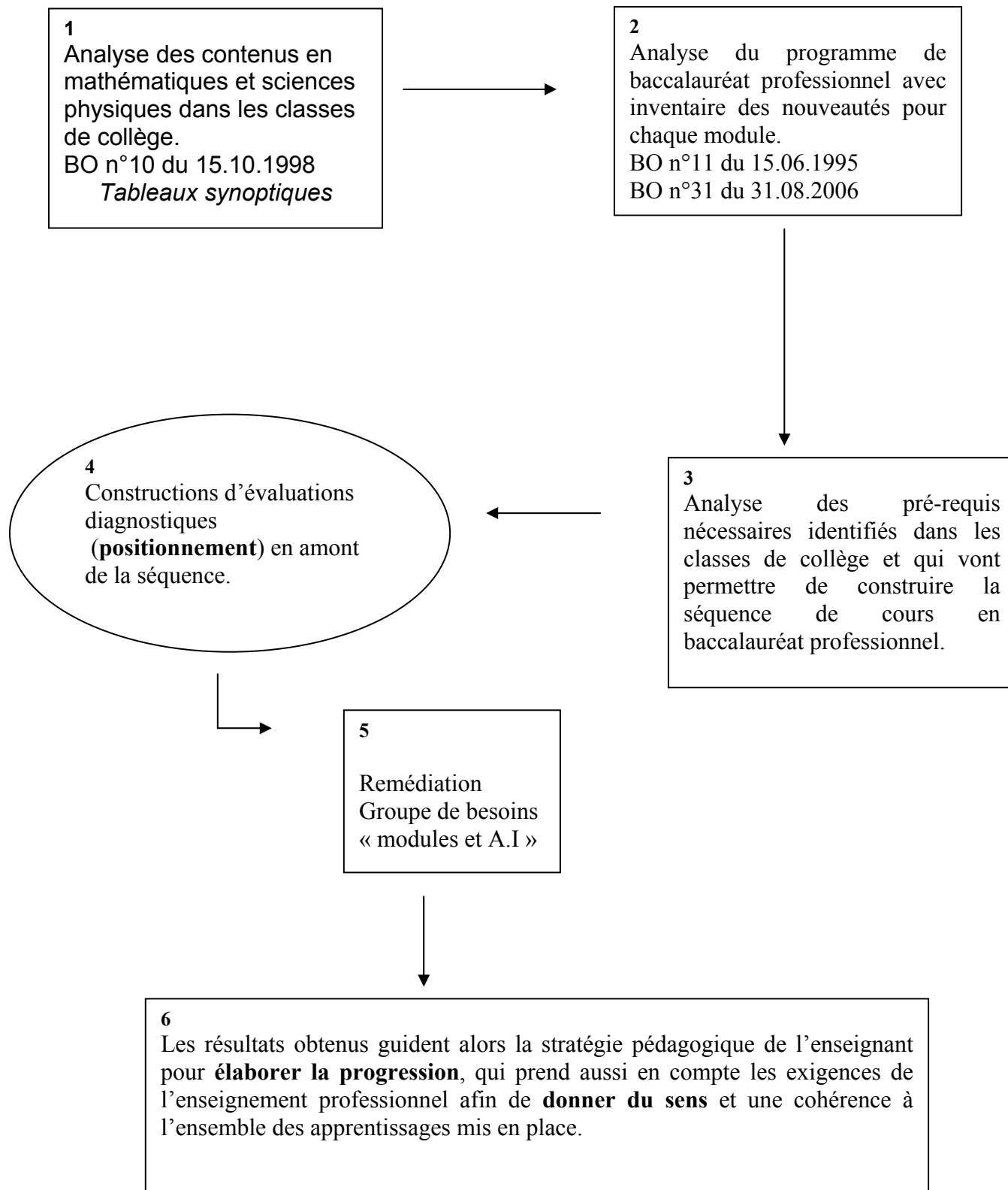
La mise en place de la FMB dès le début de la formation est un élément de motivation pour l'élève qui débute son cursus scolaire.

PPCP :

Les enseignants mettent en pratique des méthodes pédagogiques innovantes qui permettent de donner du sens au niveau des apprentissages réalisés.

Par exemple, l'étude du magnétisme peut être réalisée à partir d'un projet professionnel dans le secteur automobile.

**LA STRATEGIE A METTRE EN ŒUVRE POUR LA BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
EN 3 ANS**



«modules et A.I » : aide individualisée
Préconisation ministérielle

**ELABORER UNE PROGRESSION EN BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
EN 3 ANS.**

SCIENCES PHYSIQUES.

- faire l'inventaire des unités spécifiques au programme du baccalauréat professionnel (voir le B.O N° 11 du 15 juin 1995 ou le site académique et n°31 du 31.08.2006).
- réaliser une répartition équilibrée sur les trois années de formation en tenant compte que la FMB (formation méthodologique de base) intervient pour un total de 44 heures et des besoins liés à l'enseignement professionnel.

Première année	Deuxième année	Troisième année
FMB US	FMB US	FMB US

- élaborer une progression pour l'année et qui va tenir compte :
 - des résultats obtenus aux évaluations diagnostiques proposées ;
 - des unités spécifiques du programme ;
 - des périodes de formation en entreprise.

Première année BAC PRO	Contenus et exigences du référentiel	Compléments pour la classe
FMB : optique Unité spécifique : O1	Voir B.O	<ul style="list-style-type: none"> • pré requis du collège à vérifier : acquis ou non acquis : S₁ : faire un schéma représentant un faisceau lumineux ; S₂ : représenter un rayon de lumière ; S₃ : citer quelques sources de lumière. S₁₀ : faire le lien entre la couleur d'un objet et la lumière reçue ; S₁₁ : faire le lien entre la couleur d'un objet et la lumière absorbée ; • <u>Connaissances du niveau V indispensables :</u> Pas d'exigence.

Attention : La FMB n'est pas une discipline. Lorsque l'unité spécifique figure au programme, il est primordial de construire une séquence qui intègre les savoir-faire et les méthodes de la FMB ; on gagne alors un temps important.

MATHEMATIQUES.

Il est important de débiter l'année par des nouveautés afin de ne pas positionner l'élève de nouveau face à ses difficultés en mathématiques ; au niveau des contenus, on peut redonner le goût d'apprendre en abordant le programme par une étude statistique, les suites arithmétiques, le second degré, etc...

Les révisions systématiques du collège sont à éviter.

L'outil informatique est un outil efficace pour permettre à l'élève dans une recherche nouvelle ; il est un autre interface que le professeur ; d'autre part, il est important de varier les outils (par exemple l'utilisation systématique du formulaire, de la calculatrice) mis à la disposition des élèves pour éviter un support unique induisant un seul mode de fonctionnement.

Un travail par l'écrit doit toujours être recherché pour améliorer le compte rendu fait par l'élève.

La stratégie mise en place est donc la même que celle élaborée pour les sciences physiques.

Des exemples en mathématiques seront proposés dans le livret pédagogique qui sera envoyé dans tous les établissements qui ont une section de baccalauréat professionnel en trois ans.

Le professeur va élaborer chaque module de formation.

Module statistiques ;

Modules fonctions ;

Module géométrie ;

Module dérivation :

Il est important de reprendre chaque année les applications transversales de la « dérivation » pour vérifier sur d'autres situations les acquis des élèves ; cela permet aussi une lente assimilation plus sûre, adaptée au rythme des élèves de ces notions et évite parfois à la fin du cycle de formation trop de connaissances nouvelles à assimiler et qui de ce fait ensuite ne sont pas maîtrisées lors de l'examen par le candidat.

BACCALAUREATS PROFESSIONNELS SECRETARIAT ET COMPTABILITE ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Etat des lieux

- La filière administrative est de moins en moins attractive au niveau V de formation.
- Les BEP Comptabilité et Secrétariat n'ont plus qu'une valeur propédeutique ; ils ne correspondent plus à un niveau d'insertion professionnelle.
- Il y a un taux d'érosion de plus en plus important entre la première et la deuxième année de formation. Beaucoup d'élèves, titulaires d'un BEP, ne poursuivent pas dans la filière.
- La possibilité de poursuite d'études post baccalauréat professionnel, via le BTS, est accessible aux élèves titulaires d'une mention "bien" ou "très bien" à l'examen (voir liste en annexe).

Objectifs du dispositif

Il s'agit, en proposant des parcours adaptés aux profils des élèves, assurant une meilleure fluidité, de :

- Favoriser l'accès d'un plus grand nombre d'élèves à un niveau IV de qualification dans le domaine administratif
- Redonner une attractivité à une filière où l'insertion professionnelle existe au niveau IV de formation
- Participer à la résorption des abandons en cours de formation (en BEP ou en première professionnelle) ou des ruptures de scolarité.

Modalités pédagogiques

L'organisation de la formation s'effectue sur trois années. Les objectifs visés sont ceux fixés par les référentiels de certification des diplômes concernés, auxquels il n'est apporté aucune modification.

La répartition des contenus de formation sur trois années implique la construction d'un projet pédagogique pour les différentes disciplines. Ce projet devra permettre à l'élève de valider, s'il le désire, le BEP (comptabilité ou secrétariat) au cours de sa formation, dans des conditions de réussite optimales.

Les périodes de formation en entreprise, de **16 semaines**, devront être programmées et s'intégrer dans le projet pédagogique de l'équipe. Il est possible d'envisager une période en entreprise dès la fin de la première année de formation, pour permettre aux élèves d'acquérir des compétences terminales.

Afin de permettre à l'élève de s'assurer du bien-fondé de son choix d'orientation, il serait souhaitable d'organiser dès le début de la formation une séquence d'observation ou stage en entreprise.

Les volumes horaires globaux d'enseignement professionnel seront les suivants :

- 1^e année de formation : conformité à la grille de seconde BEP
- 2^e et 3^e année de formation : conformité aux grilles de baccalauréat professionnel

Une attention particulière devra cependant être portée à certains enseignements à caractère professionnel, et en particulier à **l'économie-droit** et à la comptabilité (notamment dans les sections de Baccalauréat Professionnel « Secrétariat »).

La répartition par discipline devra permettre de répondre aux objectifs fixés et de réaliser le projet pédagogique proposé par l'équipe. Les horaires de **projet pluridisciplinaire à caractère professionnel** devront être confiés, pour la partie professionnelle, **au professeur de la dominante**.

Encadrement pédagogique

La mise en œuvre de ce dispositif implique un travail d'équipe. La concertation des membres de l'équipe doit être organisée au sein de l'établissement. Le suivi des élèves doit être envisagé (tutorat, réunions régulières, ...). Les professeurs dont le cursus professionnel a porté sur les classes de BEP et de baccalauréat professionnel conduiront plus aisément une réflexion pédagogique sur des cursus réduits.

Outils pédagogiques

Les professeurs pourront découvrir l'expérience de plusieurs équipes en consultant le site académique www.bacpro3.ac-versailles.fr

Poursuite d'études

On peut penser que certains élèves engagés dans un cursus « Trois Ans » pourront prétendre à une poursuite d'études. A cet effet, le décret n° 2005-1037 du 26 août 2005 prévoit que les bacheliers professionnels titulaires de la mention "bien" ou "très bien" sont admis de droit, l'année d'obtention de leur baccalauréat, en section de techniciens supérieurs (STS).

Cette admission est soumise à une exigence de cohérence entre le champ professionnel du baccalauréat obtenu et celui de la STS demandée.

Domaine secrétariat : Assistant de direction
 Assistant de gestion PME-PMI

Domaine comptabilité : Comptabilité et gestion des organisations
 Transport
 Assistant de gestion PME-PMI
 Informatique de gestion

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL VENTE ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Etat des lieux

- Le CAP est devenu, depuis la rénovation, le diplôme d'insertion professionnelle de niveau V, dans le domaine de la vente.
- Le BEP VAM n'a plus qu'une valeur propédeutique du baccalauréat professionnel ; il ne correspond plus à un diplôme d'insertion professionnelle en tant que tel.
- Le taux d'érosion des effectifs est de plus en plus important, souvent provoqué par la nécessité, pour certains élèves, d'intégrer plus rapidement un emploi rémunéré.
- La possibilité de poursuite d'études post baccalauréat professionnel, via le BTS, est accessible aux élèves titulaires d'une mention "bien" ou "très bien" à l'examen (voir liste en annexe).

Objectifs du dispositif

Il s'agit, en proposant des parcours adaptés aux profils des élèves, et en assurant une meilleure fluidité, de :

- Favoriser l'accès d'un plus grand nombre d'élèves à un niveau IV de qualification dans le domaine de la vente
- Participer à la résorption des abandons en cours de formation (en BEP ou en première professionnelle) ou des ruptures de scolarité.

Modalités pédagogiques

L'organisation de la formation s'effectue sur trois années. Les objectifs visés sont ceux fixés par le référentiel de certification du baccalauréat professionnel Vente auquel il n'est apporté aucune modification.

La répartition des contenus de formation sur trois années implique la construction d'un projet pédagogique pour les différentes disciplines. Ce projet devra permettre à l'élève de valider, s'il le désire, le BEP VAM au cours de sa formation, dans des conditions de réussite optimales.

Les périodes de formation en entreprise, de **18 semaines**, devront être programmées et s'intégrer dans le projet pédagogique de l'équipe. Il est nécessaire d'envisager une période en entreprise dès la première année de formation, dans de petites unités commerciales, afin d'aborder le contact clientèle et produit ainsi que les techniques de vente. Les PFE seront ciblées sur les objectifs de formation du baccalauréat professionnel Vente, dès la deuxième année.

Afin de permettre à l'élève de s'assurer du bien-fondé de son choix d'orientation, il serait souhaitable d'organiser dès le début de la formation une séquence d'observation ou stage en entreprise.

Les volumes horaires globaux d'enseignement professionnel seront les suivants :

- 1^{er} année de formation : conformité à la grille de seconde BEP
- 2^e et 3^e année de formation : conformité aux grilles de baccalauréat professionnel

Une attention particulière devra cependant être portée à l'enseignement **d'économie-droit**, pour lequel une augmentation du volume horaire d'enseignement sera souvent nécessaire à la réussite des élèves.

La répartition par discipline devra permettre de répondre aux objectifs fixés et de réaliser le projet pédagogique proposé par l'équipe. Les horaires de **projet pluridisciplinaire à caractère professionnel** devront être confiés, pour la partie professionnelle, **au professeur de spécialité**.

Encadrement pédagogique

La mise en œuvre de ce dispositif implique un travail d'équipe. La concertation des membres de l'équipe doit être organisée au sein de l'établissement. Le suivi des élèves doit être envisagé (tutorat, réunions régulières, ...). Les professeurs dont le cursus professionnel a porté sur les classes de BEP et de baccalauréat professionnel conduiront plus aisément une réflexion pédagogique sur des cursus réduits.

Poursuite d'études

Le décret n° 2005-1037 du 26 août 2005 prévoit que les bacheliers professionnels titulaires de la mention "bien" ou "très bien" sont admis de droit, l'année d'obtention de leur baccalauréat, en section de techniciens supérieurs (STS).

Cette admission est soumise à une exigence de cohérence entre le champ professionnel du baccalauréat obtenu et celui de la STS demandée.

Baccalauréat professionnel Vente - BTS Négociation Relation Clientèle (NRC)
BTS Management en Unité Commerciale (MUC)

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL COMMERCE

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Modalités pédagogiques

La formation au Baccalauréat Professionnel Commerce est organisée sur trois années, considérées comme un ensemble continu et homogène. Elle s'adresse aux élèves sortant de troisième.

Les objectifs de formation visés sont ceux définis par le référentiel de certification du Baccalauréat Professionnel Commerce, auquel il ne doit être apporté aucune modification.

La progression pédagogique établie sur trois années intégrera l'acquisition des savoirs et savoir-faire de niveau V identifiés comme indispensables à la bonne assimilation des nouveaux apprentissages visés par le baccalauréat.

L'organisation des enseignements et la répartition des contenus de formation sur trois années requièrent absolument la construction d'un **projet pédagogique**, prenant en compte et harmonisant toutes les disciplines ainsi que le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel.

Ce projet pédagogique devra permettre à l'élève de valider, s'il le désire, le BEP VAM au cours de sa formation.

Les périodes de formation en entreprise, d'une durée de **18 semaines** durant les deuxième et troisième années, devront être programmées et s'intégrer dans le projet pédagogique de l'équipe.

Dès le premier trimestre de la première année de formation, il est nécessaire d'envisager une courte période en entreprise, de préférence dans de petites unités commerciales, afin de permettre aux élèves de découvrir le milieu professionnel (environnement de l'unité commerciale, expérience du contact client, connaissance des produits) et de préciser et conforter leur projet personnel.

Dès la deuxième année, les PFE seront ciblées sur l'atteinte des objectifs de formation définis dans le référentiel du baccalauréat professionnel Commerce.

Au cours de la troisième année, la période de formation en entreprise doit être de 10 semaines réglementaires de façon à permettre la réalisation des évaluations en CCF pour les épreuves E2 et E3.

Les volumes horaires globaux d'enseignement professionnel seront équivalents :

- en 1^e année de formation, aux horaires annuels de seconde de BEP,
- en 2^e et 3^e année de formation, aux horaires annuels de baccalauréat professionnel Commerce.

L'horaire hebdomadaire ne doit pas dépasser 35 heures. Les volumes horaires par discipline sur le cycle de formation sont établis dans des proportions similaires à celles de la nouvelle grille horaire du Baccalauréat Professionnel Commerce.

Une attention particulière devra être portée à l'enseignement de l'économie et du droit, pour lequel une augmentation du volume horaire d'enseignement sera souvent nécessaire à la réussite des élèves.

Encadrement pédagogique

La mise en œuvre de ce dispositif implique un travail d'équipe. La concertation des membres de l'équipe doit être organisée au sein de l'établissement. Le suivi des élèves doit être envisagé (tutorat, réunions régulières, ...). Un professeur référent devra être désigné au sein de l'équipe pédagogique de la section concernée.

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL STI EN TROIS ANS GENIE ELECTRIQUE (électronique-électrotechnique)

Modalités de mise en œuvre de la formation et accès à la certification

1 - Organisation de la formation

1 - 1 Organisation temporelle de la formation

Le baccalauréat professionnel est un approfondissement du BEP de la spécialité au regard du référentiel des activités professionnelles (RAP). L'élaboration de la progression doit permettre aux élèves préparant le baccalauréat professionnel en trois ans d'acquérir les mêmes compétences que ceux qui suivent le cursus en 2 ans de BEP + 2 ans de bac pro. Pour élaborer cette progression, il convient de prendre en compte les compétences suivantes :

- Les compétences certifiées par le baccalauréat.

Elles sont :

- ⇒ soit acquises en BEP et approfondies au niveau du baccalauréat en termes de taxonomie,
- ⇒ soit développées uniquement au niveau du baccalauréat.

Elles apparaissent de façon explicite dans le référentiel du diplôme.

Les compétences qui sont certifiées au niveau du BEP et qui sont indispensables à l'exercice du métier au niveau IV. Elles apparaissent dans le référentiel de ce diplôme et ne sont pas toujours explicitées dans celui du baccalauréat.

L'élaboration de la progression doit être effectuée à partir de la répartition sur les trois années de formation, de l'ensemble de ces compétences. Il faudra impérativement s'attacher à travailler avec une entrée par les compétences et non par les savoirs associés.

Exemples de compétences répondant à la classification mentionnée ci-dessus :

Compétences	BEP SEID	Baccalauréat professionnel SEN
Acquises en BEP et approfondies en Baccalauréat	C1-1	C2-1
	C1-2	C2-2
	C2-3	C3-2
	C3-3 et C3-6	C4-5
	C4-2	C4-6
Développées uniquement en Bac		C4-4, C5-6, C6-2, C6-5, C7-3
Acquises en BEP, non explicitées en Baccalauréat et indispensables	C3-1, C5-1, C5-2, C6-1	

Compétences	Compétences à développer en baccalauréat professionnel ELEEC 3 ans.
Acquises en établissement de formation BEP et approfondies en établissement en formation Baccalauréat.	Compétences liées aux fonctions « mise en service » et « maintenance » du référentiel Bac Pro.
Développées uniquement en formation Baccalauréat (établissement de formation et/ou entreprise).	Compétences liées aux fonctions « étude » et « relation clientèle » du référentiel Bac Pro.
Acquises en établissement de formation BEP, consolidées en entreprise en Baccalauréat.	Compétences liées aux fonctions « organisation » et « réalisation »

1 - 2 Encadrement pédagogique

La contractualisation avec les entreprises d'accueil pour les PFMP est nécessaire et indispensable pour assurer la complémentarité avec les enseignements professionnels en établissement. On veillera à mettre en place un suivi et un bilan systématique avec l'ensemble de l'équipe pédagogique à chaque retour de PFMP, afin de valoriser l'investissement et les acquis des élèves. Une communication avec le tuteur sur la spécificité du cursus en trois ans est indispensable. Elle doit porter tant sur la maturité des jeunes que sur le niveau de compétence acquis. L'équipe prendra en compte les dates de période de présence en entreprise pour intégrer la formation à la prévention des risques électriques dans la progression.

2 - Accès à la certification

Les épreuves en CCF seront mises en œuvre conformément à la réglementation du Baccalauréat Professionnel visé (première et/ou terminale).

3 - Document de formalisation de la progression

Le document ci-dessous à compléter aide à la formalisation de la progression qui aura été retenue par l'équipe pédagogique en charge de l'enseignement professionnel et des maths-sciences dans les sections concernées. Ce tableau est à réaliser pour chacune des trois années que dure la formation.

Période	Compétences	Support/système	Savoirs Savoir- faire	Niveau taxonomique (limites de connaissances)	Enseignants professionnel (cocher les cases)			Enseignant maths- sciences
					A	B	C	

Pour l'ensemble des diplômes industriels l'accompagnement se fait lors des animations dans chaque filière.